
*Convention cadre de mission et de mutualisation entre
la Ville d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne*

ANNEXE 4 : « DIRECTION JURIDIQUE COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE »

Le CCAS dispose de son propre juriste, chargé des affaires juridiques. Celui-ci assure et diffuse la veille nécessaire et défend l'établissement lorsque la situation l'exige tout en assurant un rôle de conseil de formation interne avec sensibilisation des agents à la gestion du risque juridique.

S'agissant des marchés publics, le CCAS bénéficie de son autonomie et met en place ses propres procédures dans les domaines qui lui sont spécifiques. Toutefois, afin d'optimiser ses achats et de maîtriser ses coûts, l'établissement a fait le choix, lorsque cela est pertinent et possible, de recourir aux groupements de commandes et de s'appuyer à cet effet sur l'expertise de la Direction juridique, commande publique et logistique.

A) DEFINITIONS DES FONCTIONS RELEVANT DE L'EXPERTISE :

1 DEFINITION DES MISSIONS DELEGUEES PAR LE CCAS A LA DIRECTION JURIDIQUE COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE DE LA COMMUNE

Les missions déléguées par le CCAS à la Direction juridique commande publique et logistique sont :

- Passation des marchés pour le compte du CCAS dans le cadre des conventions de groupement de commande
- Conseil et expertise sur la passation par le CCAS de ses marchés spécifiques.

2 VALORISATION DU TEMPS CORRESPONDANT A L'EXERCICE DE CES MISSIONS

Pour l'exécution de ces missions, il est retenu un temps de travail forfaitaire équivalent à :

- Temps de travail CAT A : 0.10 EQTP (cadre d'emploi des attachés territoriaux)
- Temps de travail CAT B : -
- Temps de travail CAT C : -

EXECUTION DES MARCHES PUBLICS ET GROUPEMENT DE COMMANDES

Des groupements de commandes seront mis en œuvre lorsque les besoins du CCAS et de la Ville seront homogènes ou qu'ils permettront aux deux entités de bénéficier d'un effet de volume permettant un gain substantiel pour la définition des prix.

L'opportunité de passer par un groupement de commandes sera interrogée au fur et à mesure des dates d'achèvements des marchés en cours de validité. La Direction Juridique Commande Publique et Logistique transmettra trimestriellement la liste des marchés à échoir au cours du semestre suivant et en tout état de cause dans un délai de prévenance suffisant pour assurer la mise en œuvre d'un groupement de commande (délibérations au CA et au CM).

Pour les besoins spécifiques du CCAS qui ne seraient pas couverts par des marchés en groupement de commande ou dont l'intérêt pour l'Etablissement ne serait pas avéré, la Direction de la

Commande Publique Locale assurera un accompagnement à la démarche dans le cadre de sa fonction d'expertise.

B) DEFINITIONS DES FONCTIONS RELEVANT DES MOYENS MATERIELS & CONTRACTUELS :

- Frais de publications des marchés et suivi des passations dans le cadre des groupements de commande
- Affranchissement :
 - L'affranchissement du courrier est assuré par les services de la ville d'AUBAGNE
 - Un compteur permet d'identifier le compostage propre aux services du CCAS et sert de base de calcul à la refacturation faite aux différents budgets de l'Etablissement.

Accusé de réception en préfecture
013-21130005820251218-~~Conventions~~
Reçu le 19/12/2025



l'utualisation entre la ville d'Aubagne et le CCAS d'Aubagne